

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016

### **VENTE DE LA MAISON DE LA BEATE**

Le maire annonce au conseil municipal le résultat de la consultation des électeurs de la section de Platespinat pour la vente de la maison de la béate de Platespinat avec 200 m<sup>2</sup> maximum.

Les électeurs ont approuvé à l'unanimité des votants la vente de ce bien.

Vu l'avis favorable des membres de la section de Platespinat, le conseil municipal approuve cette vente.

### **VENTE TERRAINS DE LA SECTION DE PLATESPINAT**

Les membres de la section de Platespinat souhaitent acquérir des petites parcelles de terrain contiguës à leur propriété et appartenant à la section de Platespinat.

Le maire présente au conseil municipal les parcelles concernées.

Avant de lancer la procédure nécessaire à la vente de ces biens et de fixer un prix de vente, le conseil municipal demande à M. le Maire de se renseigner sur les frais de géomètre et de notaire afin de connaître le coût engendré par ces transactions.

### **VENTE CHEMIN RURAL A PLATESPINAT**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition d'achat d'un chemin rural à Platespinat.

Il précise que cette vente nécessite l'ouverture d'une enquête publique.

Le conseil municipal autorise le maire a engagé les démarches pour l'ouverture de l'enquête publique.

### **GROUPEMENT DE COMMANDE DEMATERIALISATION MARCHE PUBLIC**

Depuis le 01/01/2010, le recours d'une plate-forme de dématérialisation est obligatoire pour les marchés dont le montant estimatif est supérieur à 90 000 € HT et sera obligatoire à compter du 1/10/2018 pour les achats supérieurs à 25 000 € HT.

Afin de limiter le coût à l'adhésion à une plate-forme de dématérialisation, le Centre de Gestion propose aux communes d'adhérer à un groupement de commande.

Le conseil municipal approuve la participation de la commune à ce groupement de commandes

### **SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS ET DE LA FRANCE AUX JEUX OLYMPIQUES DE 2024**

Le conseil municipal décide d'apporter son soutien à la candidature de Paris et de la France aux Jeux Olympique de 2024.

### **TRANSFERT DE LA SALLE DES MARIAGES DANS LA SALLE DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAIRIE**

Suite à la mise en conformité aux règles d'accessibilité des bâtiments communaux, la salle du rez-de-chaussée de la mairie est accessible aux personnes à mobilité réduite. Désormais, les mariages seront célébrés dans cette salle.

### **REFLEXION SUR LES FUTURS PROJETS COMMUNAUX**

Le Département vient de créer un fonds dédiés aux communes de moins de 1 000 habitants. Ce fonds finance les projets de proximité (voirie, petites réparations, petits aménagements...) de 50 000 € maximum. L'aide est au maximum de 40 %.

Le maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir sur les futurs projets (goudronnage de routes, aménagement place du village...) de la commune pouvant être éligibles à ce fonds.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Les Jamillons : M. le Maire rappelle que les échanges de terrain aux Jamillons ont été notifiés chez le notaire en octobre 2015. A ce jour, le propriétaire n'a toujours pas enlevé les piquets situés en bordure de la voirie communale. Un courrier lui demandant d'enlever ses piquets avant le 1<sup>er</sup> aout lui a été envoyé.
- Etat des lieux travaux forestiers : un arrêté municipal imposant aux exploitants et propriétaires forestiers d'établir un état des lieux des chemins ruraux empruntés lors des travaux forestiers a été pris.
- Coupe de bois section des Béaux : la coupe de bois prévue en 2015 dans les forêts sectionnales des Béaux aura lieu prochainement
- Exposition PIJ : Le point info jeunesse du Haut Lignon expose dans la salle du rez-de-chaussée de la commune une exposition intitulée « *Unie dans la diversité : de 6 à 28 pays* ». Cette exposition sera visible du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet pendant les heures d'ouvertures de la mairie.